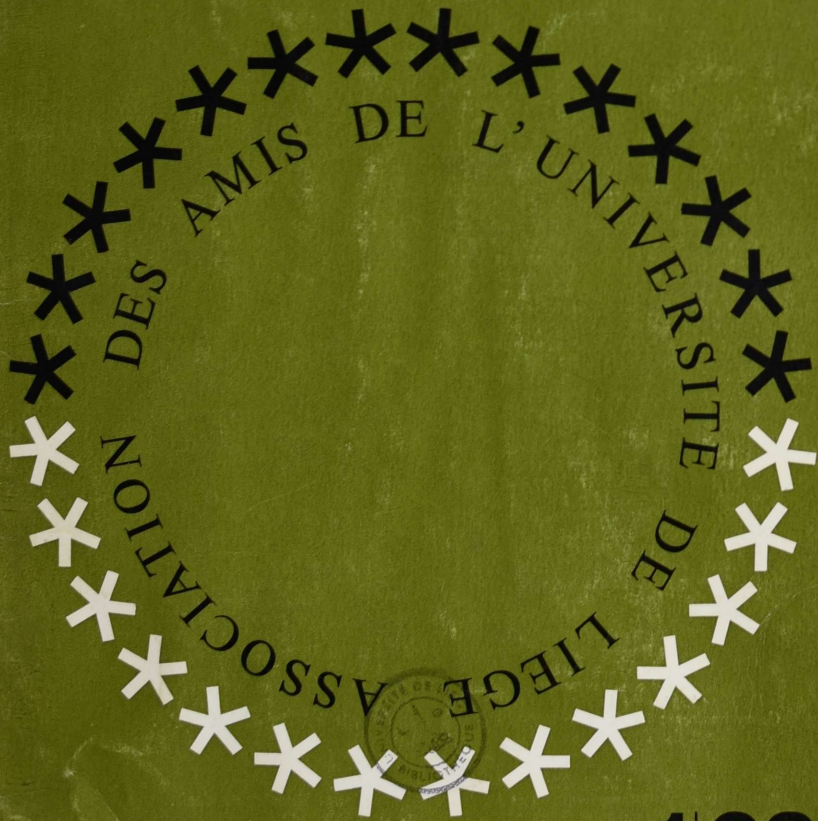


P 1196 B

Revue Universitaire de Liège



Bulletin trimestriel
40^e année, numéro 1/1968

1|68

L'Association des Amis de l'Université de Liège

a. s. b. l.

objectifs

Servir l'Université,
tout particulièrement dans sa mission humaine et sociale vis-à-vis du public,
de ses étudiants — présents et futurs — et de ses diplômés

Servir ses membres,
notamment par des publications et autres activités d'information

ont présidé l'association depuis sa fondation

† Émile Digneffe (1929-1937)

† Jules Duesberg (1937-1947)

† Albert Dewandre (1947-1961)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. LEROUX, Ingénieur A.I.Lg., Administrateur de sociétés.

Vice-Présidents : MM. M. DUBUISSON, Recteur de l'Université de Liège, et J. REY, Président de la Commission exécutive des Communautés européennes.

Secrétaires : MM. R. CLEMENS et J. STASSART, Professeurs à l'Université.

Trésorier : M. A. FETTWEIS, Professeur à l'Université.

Membres : MM. M. ALBERT, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège ; L. CAMU,

Président de la Banque de Bruxelles ; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de

Liège ; J. CONSTANT, Procureur Général à la Cour d'Appel de Liège, Professeur à la

Faculté de Droit ; L. DABIN, Professeur à la Faculté de Droit ; Th. DARRAS, Directeur

de l'Hôpital de Kinshasa, Past-Président de l'Association des Anciens de l'U.Lg. à

Kinshasa ; J. DELCHEVALERIE, Directeur Général à l'Université de Liège ; E. DELEIXHE,

Docteur en médecine ; G. DELEIXHE, Sous-Directeur adjoint à la Banque de Bruxelles,

Fondateur-Responsable de la Section Bruxelloise de l'Association des Amis de l'U.Lg. ;

G. DELRÉE, Docteur en médecine, Président de l'A.M.Lg. ; J. DEMBOUR, Professeur

à la Faculté de Droit, Secrétaire du Conseil d'administration de l'Université ; R. DE-

PREZ, Ingénieur A.I.Lg., Secrétaire Général de l'A.I.Lg. ; A. DE SCOVILLE, Professeur

à l'Université de Lubumbashi, Président de l'Association des Anciens de l'U.Lg. à

Lubumbashi ; N. DESSARD, Ingénieur A.I.Lg. ; Ch. DONNAY, Ingénieur à l'usine

d'Athus de la S. A. Cockerill-Ougrée-Providence, Président de la Section du Sud-

Luxembourg de l'Association des Amis de l'U.Lg. ; W. ESSER, Professeur à la Faculté

de Médecine ; L. G. FRAIGNEUX, Directeur des ventes honoraire de la S. A. Usines

à Tubes de la Meuse, Président de l'A.L.D.Lg. ; F. GRAINDORGE, Administrateur-

Délégué de la S. A. Établissements F. Graindorge ; G. GUEBEN, Professeur émérite

à la Faculté des Sciences ; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Let-

tres ; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil

d'administration de la Société royale Asturienne des Mines ; R. LALOUX, Administra-

teur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre ; E. MASQUELIER,

Ingénieur A.I.Lg., Régent honoraire de la Banque Nationale de Belgique ; Ch. MAS-

SONNET, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées ; E. MERSCH, Directeur du

siège de Liège de la Banque de Bruxelles ; J. NAGELMACKERS, Banquier à Liège ;

A. NEEF DE SAINVAL, Président et Administrateur de sociétés ; J. NYST, Vice-Président

de la Société des Transports Intercommunaux de la Région Liégeoise, Trésorier de

l'A.I.Lg. ; A. RINGLET, Docteur en médecine, Président de l'Association Namuroise

des Anciens de l'U.Lg. ; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine ;

A. SAMBON, Docteur en médecine, Président de la Section Mons-Borinage de l'Associa-

tion des Amis de l'U.Lg. ; H. SARLET, Directeur du Laboratoire de contrôle et de

recherches à la S. A. Carideng, Président de l'Association des Chimistes A.C.Lg. ;

A. SEVERYNS, Professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres ; C. STAINIER,

Professeur à la Faculté de Médecine, Président du Cercle scientifique des Anciens

élèves de l'Institut de Pharmacie Gilkinet ; G. STIENNON, Directeur-Adjoint au

Centre d'Études Nucléaires de Mol, Président de la Section de la Campine de

l'Association des Amis de l'U.Lg. ; M^{me} J. WATHELET-WILLEM, Chef de Travaux à

la Faculté de Philosophie et Lettres, Vice-Présidente de l'Association des Romanistes

A.R.U.Lg. ; A. WILEUR, Secrétaire Général de la S. A. Le Grand-Bazar de la Place

Saint-Lambert ; L. WINAND, Doyen de la Faculté des Sciences ; le Président de

l'Union Générale des Étudiants.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur émérite à l'Université, et P. MARTIN,

Président du Tribunal de Première Instance de Liège.

SECRETARIAT PERMANENT

Secrétaire Général : M. J.-M. TEHEUX, Docteur en droit.

Secrétaire d'administration : M^{me} H. FUNCKEN-SCHYNTS, Docteur en droit.

Secrétaire adjointe : M^{me} P. HUSKIN-HANSOUL, Assistante sociale.

Revue Universitaire de Liège



40^e année, numéro 1/1968

Bulletin trimestriel
de l'Association des Amis
de l'Université de Liège

(Association générale des anciens étudiants de Liège)

A.S.B.L. placée sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi

Périodique publié avec l'appui du Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture

Secrétariat général

2, rue Charles Magnette (2^e étage), Liège

Téléphone : 04/23.98.20

C.C.P. : 1507.13

Editorial

Depuis leur fondation, les Amis de l'Université n'ont cessé d'être extrêmement attentifs aux problèmes de l'enseignement sous ses différents aspects, et tout spécialement aux problèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à Liège. Leur objet social n'est-il pas de contribuer à la prospérité et au renom de l'Alma Mater liégeoise?

Au cours des dernières années notamment, notre publication a eu le privilège de présenter au public plusieurs articles qui lui auront sans nul doute apporté de nouveaux éléments de réflexion sur quelques unes des grandes questions universitaires de notre temps (1).

Or, en ce début de l'année académique 1968-1969, chacun sait ou, à tout le moins, pressent que nous atteignons un tournant décisif. Nous devons tous souhaiter que l'Université en sorte grandie.

(1) Cl. RENARD : « Mission permanente et tâches nouvelles de l'Université », n° 1/1966, p. 25.

B. ROSEN : « Réflexions sur la civilisation universitaire », n° 1/1966, p. 55.

Cl. RENARD : « L'Université de Liège et les exigences de la société contemporaine », n° 3/1964, p. 10.

B. ROSEN : « Sur quelques aspects de l'enseignement américain » — « II. Enseignement supérieur », n° 3/1964, p. 23 ; « I. Enseignement secondaire », n° 4/1962, p. 3.

M. DUBUISSON : « L'expansion des universités belges », n° 3-4/1963, p. 8.

F. DUYCKAERTS : « Les rapports entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur », n° 3/1962, p. 7.

Etc.

C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de reproduire, aussi rapidement que possible et, de ce fait, sous la forme d'un numéro réduit de notre Revue, les importantes contributions apportées par les discours de M. le Recteur M. Dubuisson et M. le Vice-Président Cl. Renard lors de la rentrée académique du 5 octobre.

Nous sommes heureux de permettre ainsi à nos lecteurs de prendre connaissance du texte intégral de ces discours substantiels qu'ont bien voulu nous confier, et nous leur en sommes très reconnaissants, les deux plus hautes autorités de notre Université.

Nous ne doutons pas que d'aucuns voudront nous faire connaître leur sentiment et que nous serons ainsi amenés, durant cette année capitale, à consacrer une large place aux problèmes actuels de l'Université dans la société contemporaine.

* * *

On aura remarqué que le Bulletin des Amis de l'Université fait peau neuve. Il s'intitule dorénavant : « Revue Universitaire de Liège » et une présentation nouvelle lui a été donnée.

De plus, — la couverture de la Revue le reproduit —, l'Association utilisera à l'avenir un emblème qui lui sera propre. Le dessin en est composé d'un cercle d'étoiles qui symbolisent à la fois l'Universalité, le rayonnement de l'Université et la sympathie dont l'entourent ses amis et ses anciens. En page de titre, on retrouvera le même emblème avec, par son motif central, la représentation de l'Alma Mater. Le nombre d'étoiles a été fixé à 28 : il figure les disciplines de base enseignées à l'Université, qu'elles aient fait ou non à ce jour l'objet d'un regroupement organisé de leurs diplômés.

Nous espérons vivement que nos membres accueilleront ces innovations avec sympathie.

A. LEROUX,
Président

Rappel de cotisations — Nouvelles adhésions : Avis important

1. Rappel aux membres en retard de versement pour l'exercice 1968
 - Diplômés U. Lg. de 1963 ou années postérieures et étudiants : membre effectif : 100 F au moins — ménage : 120 F au moins.
 - Diplômés U. Lg. avant 1963 et autres personnes, universitaires ou non : membre effectif : 150 F au moins — ménage : 175 F au moins.
 - Membre protecteur : 1000 F au moins.
2. Les nouvelles adhésions, reçues par simple virement au CCP 1507.13 de l'Association, couvrent également l'exercice 1969.

Les droits de reproduction, traduction et adaptation des textes et illustrations sont réservés.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Réalisation de cette Revue tirée à 13.500 exemplaires :

Hélène Funcken, Paulette Huskin, Joseph Stassart et Jean-Marie Teheux.

Il faut d'urgence réformer la loi sur la collation des grades académiques

Marcel DUBUISSON,
Recteur de l'Université de Liège

L'encombrement des universités nous conduit à une catastrophe.

Nous assistons, dans nos universités, à un phénomène spectaculaire, que l'on a décrit cent fois et que l'on n'a cependant pas toujours le courage de considérer dans toutes ses conséquences : je veux parler de l'accroissement massif des populations d'étudiants. Quelques chiffres suffisent à l'évoquer : les universités et autres établissements d'enseignement supérieur belges comptaient, en 1959, 28.000 étudiants. Ils étaient 59.000 l'an passé. Selon des prévisions raisonnables, ils seront 100.000 dans une dizaine d'années.

Le premier sentiment que suscite cette constatation est la fierté. Le temps est révolu où l'instruction supérieure était en quelque sorte un privilège exclusif de naissance ou de fortune.

La démocratisation des études a été favorisée par les différents gouvernements qui ont délibérément pratiqué une politique d'octroi de bourses d'études (947 millions en 1967/68 contre 53 millions en 1955/56). Elle correspond au désir légitime de couches de plus en plus larges de la population de voir leurs enfants accéder aux échelons élevés de l'enseignement. Plus profondément, elle traduit le besoin de nos sociétés industrialisées de disposer, au niveau des entreprises, des administrations ou d'autres fonctions du secteur tertiaire, du personnel hautement qualifié indispensable à leur développement.

Ce prestige des universités et des grandes écoles n'est pas particulier à notre pays et aujourd'hui nous jugeons volontiers le potentiel d'une nation à l'importance de son élite intellectuelle.

Il semble que nous ne puissions que nous féliciter de voir la

Belgique participer à ce mouvement général puisque c'est pour elle la meilleure chance de survie parmi les sociétés avancées.

Et cependant ce phénomène, heureux en soi, est à la source de nos inquiétudes les plus profondes et du malaise que ressentent tous ceux qui s'interrogent et sur l'avenir de l'université et sur l'avenir de la jeunesse.

S'agirait-il pour nos établissements d'une sorte de crise de croissance qui pourrait se dénouer grâce à quelques recettes, à quelques adaptations? Nous ne le pensons pas. Il existe, à l'origine même de nos problèmes actuels, un mal fondamental : l'immense marée de nos étudiants atteint essentiellement l'université, elle l'étouffe, elle la menace inéluctablement dans l'accomplissement de sa fonction propre.

De quoi s'agit-il?

Devant une assemblée aussi avertie, il ne faut pas de longs développements pour rappeler ce qu'est l'université, sa mission, les caractéristiques de son action.

L'université est par essence axée vers la conquête des connaissances nouvelles dont elle enrichit le patrimoine humain et vers la transmission aux jeunes générations de cette science en évolution grâce à un enseignement dynamique et qui se fait en profondeur.

Son objectif est donc, par la nature même des choses, de donner à la société des personnalités marquées de son esprit particulier, non pas seulement des hommes qui savent, mais des hommes qui ont acquis la méthode et le désir d'apprendre, des hommes qui par leur discernement, reconnaissent l'essentiel de l'accessoire, le contingent du nécessaire, dont la pensée est à la fois critique et créatrice.

Telle est l'université, tel est le type de formation auquel elle ne peut renoncer sans se renier elle-même.

Pour être à la hauteur de sa tâche, l'université doit pouvoir compter sur d'excellents maîtres, des collaborateurs scientifiques, techniques et administratifs de valeur, des espaces et des équipements adéquats tant pour l'enseignement que pour la recherche.

Ces impératifs sont connus de longue date et tout est mis en œuvre pour y satisfaire selon nos moyens.

Mais ce qu'il faut aussi, pour que l'université puisse remplir efficacement sa mission, ce sont des étudiants doués d'aptitudes propres à suivre avec fruit ses enseignements, des étudiants qui, en outre, aient la possibilité d'assumer ensuite pleinement, dans la vie professionnelle, les responsabilités auxquelles ils auront été préparés.

Et nous voici au cœur de notre problème crucial : celui des « échecs » et, ensuite, celui des « débouchés ».

Le problème des échecs.

Qu'il me soit permis de citer quelques chiffres : en 1966/67, les pourcentages d'échecs, en *première candidature*, ont été les suivants à l'Université de Liège :

| | |
|---|------|
| — philosophie et lettres : | 63 % |
| — préparatoire au droit : | 57 % |
| — préparatoire aux licences de la Faculté de Droit (économiques, sociales, etc.) : | 75 % |
| — pharmacie : | 61 % |
| — médecine : | 71 % |
| — sciences : | 67 % |
| — éducation physique : | 74 % |
| — sciences appliquées : | 49 % |

Disons-le tout net, ce n'est pas normal, ce n'est pas sain. Trop d'étudiants se montrent inadaptés à l'université.

Une situation semblable entraîne forcément une désorganisation progressive de l'institution.

- Ainsi, dans nos auditoriums et nos salles de travaux pratiques de candidature, se bouscule une masse de jeunes gens qui, en proportion sans cesse grandissante, sont mal préparés intellectuellement aux études qu'ils abordent ou insuffisamment motivés.
- Ainsi, les professeurs se trouvent devant des auditoriums non

homogènes, réunissant sûrement d'excellents élèves mais aussi beaucoup d'autres, de telle sorte que le professeur hésite sur le niveau auquel adapter son cours. Convient-il d'abaisser le niveau pour rencontrer les possibilités du plus grand nombre, quitte à faire piétiner les meilleurs — je veux dire ceux-là même à qui l'enseignement est destiné, — ou bien faut-il tenter de maintenir ce niveau au détriment du grand nombre?

La même question se pose au moment des examens : où fixer la limite inférieure de la réussite?

Si nous ne conservons pas en candidature une juste exigence, — au risque de multiplier les échecs, — ce sont les années ultérieures qui sont compromises et, finalement, la formation elle-même qui est mise en péril. Or, il ne peut être question pour l'université de renoncer à former l'élite dont le pays a besoin.

Que l'université doive opérer en cours d'études une sélection qui n'a pas été faite au départ est un système déplorable. Il mène à des gaspillages de temps, de ressources, d'énergies. Quelle surcharge, quel découragement pour les professeurs et leurs collaborateurs. Que d'« années perdues » pour les étudiants qui ont échoué. Songeons aux meurtrissures de ceux qui, après plusieurs années d'effort parfois, renoncent à un diplôme universitaire et y renoncent dans l'amertume. Et cependant, ces étudiants, mieux orientés, auraient pu acquérir d'autres diplômes et entrer dans la vie professionnelle, non plus sous l'impression d'une défaite, mais avec un sentiment d'assurance et de fierté.

Il faut donc bien que je proclame que le grand responsable des échecs universitaires, c'est en définitive notre système de collation des grades académiques en ce qu'il refuse aux universités le droit de sélectionner leurs étudiants.

A cause de ce manque de sélection préalable, tout le poids de l'accroissement des populations estudiantines pèse tout d'abord sur l'université. Ses portes largement ouvertes, l'Alma Mater apparaît aux yeux de l'opinion publique comme une sorte de promesse de succès, en tout cas comme une invitation à risquer sa chance.

Cette situation a été renforcée encore par la loi dite d'omni-valence, votée en 1964, qui oblige les universités à accueillir n'importe quel élève issu de n'importe quelle section d'études secondaires, pourvu qu'il ait réussi un examen dit de maturité qui, quatre années après sa création, est très largement devenu une formalité.

2^e point de nos difficultés : Le problème de l'adaptation des études universitaires à la vie professionnelle et *celui des débouchés*.

C'est encore notre système de collation des grades académiques qui est responsable de l'inquiétude grandissante des diplômés universitaires au sujet des débouchés professionnels.

Il faut savoir, en effet, — et insister sur ce fait capital, — qu'en Belgique, en ce qui concerne la collation des grades académiques, nous vivons sous un *régime légal*, c'est-à-dire que les universités ne peuvent décider elles-mêmes de la conception générale et de certaines modalités d'organisation des études qu'elles portent à leur programme. Le système de collation des grades prévu par cette loi date du XIX^e siècle. Il n'a plus été modifié notablement dans la définition des types d'études universitaires depuis plus de 30 ans.

Ainsi, d'une part, l'éventail des spécialisations que nous offrons aux jeunes est trop restreint. Souvent ils n'y trouvent pas de quoi satisfaire leurs appétits intellectuels — et ceci explique sans doute le manque d'intérêt de bien des étudiants pour leurs études.

D'autre part, notre régime légal maintient un mur entre l'université et l'enseignement technique supérieur et incite la jeunesse à croire qu'en dehors de l'université, il n'est d'enseignement supérieur que de moindre qualité.

Comme un insecte qui ne parvient pas à muer étouffe et meurt dans une carapace trop petite, nous sommes étriqués dans un carcan vieux et étroit à un moment où nous devrions pouvoir aménager non seulement les programmes des cours, — ce qui est devenu plus facile depuis quelques années, — mais la conception même de certains cycles d'études.

En ce qui concerne l'évolution probable du marché de l'emploi des universitaires, nous manquons singulièrement de données chiffrées. Il faudra combler cette lacune, non pour exercer une politique coercitive, mais pour être mieux à même d'orienter nos enseignements et nos étudiants.

En attendant, même sans chiffres, nous pouvons tâcher d'être lucides et de raisonner.

Si les prévisions actuelles de doublement des effectifs estudiantins dans la prochaine décennie s'avèrent correctes — et il n'y a pas de raison qu'elles ne le soient pas — ce que nous devons faire, c'est nous poser clairement la question du devenir de cette jeunesse studieuse.

Les professions traditionnelles auxquelles l'université donne accès seront-elles en mesure d'absorber des contingents de plus en plus nombreux de diplômés?

Ne faut-il pas dériver une partie plus ou moins importante des élèves de l'enseignement supérieur vers d'autres emplois que réclamera la société de demain?

Quelles sont ces autres professions? Quel est le type de formation intellectuelle et culturelle qui se montrera le mieux adapté à y préparer la jeunesse? Il m'est personnellement impossible de le dire aujourd'hui, mais quatre considérations me paraissent mériter examen :

- la première : pour progresser, nos sociétés auront besoin d'un nombre accru de personnalités capables de plus de « créativité », — c'est pour elles une question vitale. En conséquence, les universités doivent être dotées des moyens de développer puissamment les enseignements de 3^e cycle qui seuls permettent de former des universitaires de qualité (1).
- la deuxième : c'est que maints emplois qui sont remplis aujourd'hui par du personnel entraîné empiriquement, néces-

(1) C'est pourquoi, soit dit en passant, l'enseignement universitaire coûte et coûtera de plus en plus cher au fur et à mesure du développement des sciences.

siteront demain, pour être exercés dans le sens du progrès économique et social, une instruction supérieure. J'aime à prendre l'exemple suivant : la fonction de comptable, aussi longtemps qu'elle ne faisait appel qu'à la technique purement comptable, pouvait être confiée à un bon commis. Intégrée dans les méthodes modernes de gestion des entreprises privées ou publiques, elle implique, en plus d'une connaissance des techniques nouvelles, une culture beaucoup plus générale.

- la troisième : c'est que bien des postes de « cadre » ne nécessitent pas pour autant une éducation à proprement parler universitaire, comme nous avons trop souvent tendance à le croire. Il est anti-économique de consacrer tant de ressources à la formation d'un ingénieur si la société s'en sert comme contremaître. Que l'on fasse de l'ingénieur *celui qui animera le renouveau de telle ou telle production* et que l'on trouve les formules nécessaires pour assurer une qualification adéquate aux chefs de services de production proprement dite.
- la quatrième : les considérations qui précèdent doivent être mises en œuvre en fonction non seulement des exigences nationales mais aussi des perspectives de l'Europe qui se construit. La formation des cadres de demain et, par conséquent, l'organisation des cycles d'études doivent être conçues de façon à permettre la plus grande mobilité possible des diplômés universitaires et autres au sein de la communauté européenne.

De tels raisonnements conduisent à penser que le problème des débouchés professionnels est angoissant si l'on y réfléchit dans l'optique actuelle d'un accroissement non contrôlé des populations *universitaires* ; qu'il se charge au contraire de belles promesses d'avenir, si l'on consent l'effort d'une revision en profondeur des besoins des carrières de demain et si l'on y adapte des enseignements supérieurs — de type universitaire et de type non-universitaire — harmonieusement équilibrés.

Je me résume en forme de conclusions.

L'accroissement massif des populations estudiantines, *tel que*

nous le connaissons à présent, met en danger l'existence même d'un enseignement universitaire digne de ce nom ; il engendre des gaspillages d'argent ; il est surtout inhumain dans toute la mesure où il implique nécessairement un régime de sélection de fait qui pénalise lourdement tous ceux qui, se fondant sur un précepte légal, ont cru à tort pouvoir tenter leur chance... ; il menace demain d'engendrer un redoutable « chômage » ou, en tout cas, un sous-emploi des intellectuels, tout en ne fournissant à la société qu'un nombre trop restreint d'universitaires de haute qualification.

Adaptons donc nos institutions aux faits. Osons proclamer toutes les exigences au départ d'un enseignement vraiment universitaire et n'y admettons que ceux qui ont de bonnes probabilités de réussir. Orientons les autres vers des types d'instruction supérieure qui correspondent mieux à leurs aptitudes et où ils pourront faire la preuve de leur valeur. Permettons d'ailleurs à des élèves d'établissements non-universitaires qui auraient révélé une aptitude particulière à la formation scientifique de venir achever leurs études à l'université.

Parallèlement faisons cet effort de penser, à la lumière des nécessités de notre société professionnelle de demain, à la meilleure façon de préparer la jeunesse au rôle qui sera le sien et créons, développons, mettons en valeur les établissements supérieurs qui seront capables d'assurer cette préparation adéquate.

Du même coup, nous aurons assaini les diverses formes d'enseignement supérieur et notre marché de l'emploi intellectuel.

En somme, nous aurons fait, avec retard hélas, ce que les Américains comme les Russes ont réalisé depuis longtemps et qui donne à leur développement ce dynamisme que nous admirons : *un réseau différencié et souple d'enseignement supérieur adapté aux talents et aux aspirations de chacun, comme aux nécessités de la vie professionnelle dans une société industrialisée.*

Étudiants, Étudiantes,

Dans les pays où les universités sont sélectives : au Royaume Uni, aux U.S.A., en U.R.S.S., presque tous les étudiants obtiennent leur diplôme final. C'est que seuls y sont admis les élèves bien doués pour les études qui y sont dispensées. De ce fait, l'enseignement peut y être organisé autant sous la forme de « dialogues » que de cours magistraux. Les dialogues, poursuivis tout au long de l'année, conduisent à une réorientation périodique de l'élève, voire à une certaine personnalisation de son programme, et permettent aux enseignants de prendre progressivement conscience du degré de formation des étudiants. Dès lors, il n'y a pas nécessairement d'examens chaque année, mais au terme de chaque tranche d'étude ou de chaque cycle et ils portent plus spécialement sur l'intelligence et l'imagination que sur le degré de connaissance dont l'évaluation a pu se faire en cours de route.

Si un tel système n'est pas appliqué chez nous, c'est parce que nos universités sont collectives et, — comme je l'ai montré tout à l'heure, — encombrées de trop d'étudiants insuffisamment préparés ou mal orientés. Nous devons consacrer trop de temps, trop de moyens et trop d'efforts à jouer le rôle de gare de triage aux dépens de la formation d'*authentiques universitaires*.

D'une manière ou d'une autre, il faut que nos universités aussi deviennent sélectives. La première réforme universitaire est là ; tous les autres aspects de la réforme en seront tributaires.

Cette mesure n'est pas anti-démocratique, au contraire. Par une orientation intelligente, elle assure à chacun le privilège de se former selon ses aptitudes à une profession dans laquelle il se sentira à l'aise, efficace et heureux. Elle préserve la valeur des diplômes universitaires et permet à l'université de consacrer toutes ses forces vives à la formation complète d'un nombre raisonnable d'étudiants.

Ce problème ne pourra se résoudre sans une réforme de notre système de collation des grades académiques. Mais il est fondamental et c'est pourquoi je pense que c'est sur lui que doit

d'abord être centrée l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux universités et à l'avenir de notre jeunesse : gouvernement, professeurs, collaborateurs, étudiants.

C'est donc ce problème que je sou mets en priorité à vos méditations.

L'autonomie universitaire

Claude RENARD,
Vice-Président du Conseil d'administration
de l'Université de Liège

Deux ans ont passé depuis que j'ai eu l'honneur de vous présenter mon dernier rapport : une date mémorable s'y inscrit, celle de la célébration du cent cinquantième anniversaire de l'Université. On conserve dans toutes les mémoires et les fastes de la journée du 6 novembre 1967 et l'émouvant et joyeux témoignage de fidélité et d'affection qui marqua, le 18 novembre, la journée des Amis de l'Université de Liège et enfin, les multiples manifestations qui prolongent maintenant encore, le « cent cinquantième », comme nous disons familièrement.

Un curieux hasard fait qu'en 1968 s'inscrit, de son côté, le quinzième anniversaire du régime d'autonomie de l'Université. S'il serait excessif, même avec un éclat dix fois moindre, de célébrer un aussi jeune anniversaire, il est bien permis, en revanche, à un déjà vieil administrateur (toutes les choses sont relatives), de l'évoquer brièvement. Cela me paraît avoir un intérêt actuel, surtout pour beaucoup de nos hôtes, en ce moment où les problèmes de gestion universitaire sont largement débattus. Fidèle d'ailleurs à la décision des autorités académiques de nouer, au sein de la communauté universitaire, un dialogue libre de toute hypothèque, mon propos n'est pas d'aborder ce débat mais seulement de brosser une description objective et en quelque sorte historique des mécanismes fondamentaux de ce qu'on appelle l'autonomie universitaire et uniquement de celle-ci.

Je viens de dire « ce qu'on appelle » l'autonomie, car au sens étymologique, je pense qu'un être autonome serait celui qui se ferait à lui-même ses propres lois pour l'ensemble de ses conduites. Entendue sous cette forme absolue, l'autonomie n'existe guère dans la réalité et n'est en tout cas, à ma connaissance, l'apanage d'aucune institution. L'État lui-même est soumis à

des normes supérieures, qu'il s'agisse des prescriptions positives de la constitution et de l'ordre international ou des principes supérieurs de la morale naturelle. L'autonomie d'une Université, en tous cas celle d'une Université de l'État, ne peut pas être totale ; elle se mesure positivement par les exigences de son épanouissement interne en fonction de ses objectifs propres, négativement par la nécessité d'harmoniser son action et ses buts avec les exigences de la société où elle s'insère. Permettre à l'Université de remplir dignement et efficacement ses missions fondamentales, en servant par là même la société sans pour autant s'y asservir, tel me paraît être, de façon générale, le but de l'autonomie et des délicats équilibres de pouvoirs qu'elle requiert. Équilibres délicats, car la frontière est fluide entre « être au service de » et « être asservi à ». Elle se franchit plus facilement qu'un poste de douane et les voies de déviation ne sont pas balisées. En outre, les institutions, les structures comme on dit communément aujourd'hui, ne prennent leur vraie signification et leur portée réelle que par la médiation du milieu sociologique où elles sont appelées à vivre ; l'influence de ce milieu modifie souvent et parfois altère la raison d'être originaire d'une institution. Banalité certes, mais utile à rappeler car les hommes en ce domaine répètent volontiers les mêmes illusions suivies des mêmes désenchantements.

Quoi qu'il en soit, le régime antérieur à la loi d'autonomie ou, plus exactement, de déconcentration administrative du 28 avril 1953, se caractérisait par une concentration très grande des pouvoirs de décision entre les mains du Ministre de l'Instruction publique, à l'époque, et par la dualité d'autorités locales, correspondant elle-même à une dualité de compétences : le Recteur s'occupait des questions académiques, l'Administrateur-Inspecteur, représentant du Ministre, avait des fonctions administratives et d'inspection. La loi du 28 avril 1953 supprime d'abord cette dualité. Désormais l'Université est régie par un Conseil d'Administration, présidé par le Recteur, qui est en même temps Président de la Commission administrative du patrimoine. Surtout, elle confère à ce Conseil d'assez larges pouvoirs, non seulement d'exécution mais de décision en de nombreux

domaines. Ces décisions du Conseil d'Administration remplacent, pour de multiples et importants problèmes, les arrêtés royaux ou ministériels.

C'est à quatre domaines principaux que ressortissent les pouvoirs essentiels que la loi de 1953 a donnés à l'Université.

I. — TOUT D'ABORD LE DOMAINE FINANCIER

En se conformant, bien entendu, aux règles de la comptabilité de l'État, quelque peu assouplies d'ailleurs, l'Université dispose librement des crédits qui lui sont affectés, à l'exception de ceux destinés au paiement des traitements. C'est le Conseil d'Administration qui répartit ces crédits entre les services universitaires. En réalité, c'est toute la politique scientifique de développement de la recherche et de l'enseignement qui est ainsi confiée à l'Université. Celle-ci peut de la sorte, entreprendre un effort particulier, selon les besoins et d'après un plan progressif, par exemple pour combler des déficiences, encourager des recherches avancées, promouvoir des domaines nouveaux et se tenir ainsi, dans la mesure du possible et au moins dans ses principaux secteurs, au niveau du progrès moderne.

Cette grande liberté d'action se conjugue très fructueusement avec celle que confère à l'Université la disposition, dégagée cette fois de toute entrave, des revenus de son patrimoine propre. Que le Recteur soit à la fois Président du Conseil d'Administration et de la Commission Administrative du Patrimoine, permet une collaboration permanente de ces deux organismes et une harmonisation féconde de leurs actions. En de nombreux cas où les règles budgétaires empêchent le Conseil d'Administration de faire face au moyen des crédits étatiques à certaines dépenses utiles, la CAPU peut prendre le relais.

II. — LE DOMAINE DES CONSTRUCTIONS UNIVERSITAIRES

Le deuxième aspect de l'autonomie se situe dans le domaine des constructions universitaires. Un fonds, dont la dotation

échappe au principe de l'annalité budgétaire, a été créé dès avril 1953, et un Fonds des constructions universitaires proprement dit en 1958. Normalement, l'Université dispose ainsi chaque année de fonds importants qui lui permettent de faire face à ses besoins en bâtiments nouveaux, tout en se fixant en cette matière aussi, à une politique à long terme. De plus, l'Université détient, depuis 1960, la maîtrise de l'ouvrage, c'est-à-dire qu'elle désigne elle-même ses architectes et ses entrepreneurs, qu'elle établit elle-même ses projets de constructions, soumis seulement à la décision de principe du Ministre de l'Éducation nationale. Elle procède elle-même, dans le respect des règles de l'État, aux adjudications nécessaires. Cette autonomie nous permet de tenir compte, jusque dans le détail, des exigences propres aux bâtiments universitaires et des vœux raisonnables de leurs utilisateurs directs.

Enfin, l'Université possède aussi la disposition des crédits alloués pour l'entretien des bâtiments existants et exécute elle-même les travaux nécessaires. Ceux qui ont connu les bâtiments universitaires il y a quelque vingt-cinq ans, peuvent mesurer le chemin parcouru depuis. Sans cette liberté d'action, une œuvre comme la construction de la nouvelle Université au Sart Tilman eût été sans doute impossible dans son ampleur et dans sa qualité, surtout dans sa rapidité d'exécution.

III. — CHOIX DU PERSONNEL

Le troisième domaine concerne le choix du personnel.

Ici, l'autonomie de l'Université n'est que partielle car elle ne désigne pas librement ses professeurs quoiqu'elle exerce une influence essentielle dans la procédure de nomination. Dans une Université d'État, il ne peut d'ailleurs être question que la décision à cet égard n'appartienne pas en dernier ressort au Gouvernement. L'Université nomme le personnel scientifique temporaire, mais ne fait que proposer au Roi la nomination des agrégés, chefs de travaux et répétiteurs ; elle désigne son personnel administratif jusqu'au grade de chef de bureau, c'est-à-dire presque en

totalité, et son personnel technique, sans limitation. En fait, il n'est guère d'exemple où le Ministre ne suive pas l'Université dans ses propositions là où elle ne possède pas le pouvoir de nomination. Les Pouvoirs publics, dans les domaines où ils conservent leurs prérogatives, manifestent depuis quinze ans une confiance très libérale à l'Université.

Une ombre légère plane cependant depuis quelque temps sur ce tableau : le statut de notre personnel, qui résulte d'un arrêté royal est, à l'heure actuelle, au Département de l'Éducation nationale en voie de réformation ; celle-ci s'entoure de mystère et l'Université souhaiterait que le dialogue, si prôné aujourd'hui, soit à ce propos, noué avec elle par les Pouvoirs publics et les intéressés, comme ce fut naguère le cas pour l'actuel statut. On sait maintenant combien le défaut d'informations franches et complètes est l'une des sources les plus fécondes d'incompréhensions et de suspicions, d'où naissent à leur tour des conflits le plus souvent évitables.

Il faut noter en outre que ce statut du personnel est distinct sur de nombreux points du statut des agents de l'État. Par exemple, dans le cadre scientifique et enseignant, nous pouvons faire appel à des étrangers ; nous pouvons aussi recruter des agents jusqu'à l'âge de 50 ans. Cela permet à l'occasion de faire appel aux services de personnes déjà très expérimentées, que les hasards de la vie conduisent à abandonner une carrière indépendante ou du secteur privé. Enfin, autre particularité très importante : l'Université possède le droit de procéder elle-même aux examens de recrutement de personnel administratif et technique, échappant à la nécessité de recourir au Secrétariat permanent de recrutement des agents de l'État et gagnant de la sorte un temps considérable. Elle peut aussi établir les programmes d'examens les plus adéquats pour des postes souvent très spécialisés et désigner les jurys les plus qualifiés.

Les postes universitaires des cadres administratif et technique sont d'ailleurs assez prisés ; la plus grande variété de travail, la plus grande initiative laissée aux agents de valeur, des relations de travail souvent plus humaines et plus souples, une plus grande

possibilité d'apprendre et de se perfectionner, font que le cas n'est pas tellement rare où des personnes acceptent, pour entrer à l'Université, de faire un sacrifice pécuniaire. Hélas, l'inverse est parfois vrai. En période de haute conjoncture, des jeunes font chez nous un apprentissage fructueux et nous quittent ensuite pour des situations plus avantageuses.

Une telle liberté se lie naturellement à une autre : celle de répartir les emplois des différents cadres entre les services universitaires. Ce pouvoir est lui-même parallèle à celui de répartir les crédits. Disposant ainsi à la fois de ses ressources humaines et matérielles, la gestion universitaire peut s'élever à la hauteur d'une politique générale de prévisions lointaines et de larges desseins.

IV. — RESTE LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

En matière d'organisation des enseignements, l'Université n'est pas sans pouvoirs propres, mais ceux-ci sont en quelque sorte enserrés dans une structure très rigide qui intoxique les mentalités et rejaillit ainsi sur la manière même dont l'Université use d'une autonomie déjà très relative. Le sujet mériterait un discours propre ; j'en ai déjà parlé naguère et je ne puis m'y attarder longuement. Si on veut bien me pardonner une image un peu hardie, je dirai volontiers que les lois et règlements fournissent à l'Université un échiquier, à l'intérieur duquel elle peut poser et avancer ses pions avec une certaine liberté, mais trop étroit et trop strict pour y introduire tous ceux qu'il serait désirable d'y insérer. C'est ainsi que la définition des matières générales des grades légaux fait l'objet d'arrêtés royaux pris de l'avis conforme d'une commission des Recteurs, les cours et exercices pratiques étant librement organisés par l'Université sur la base de ces matières générales. Les grades scientifiques, eux, sont sans doute librement créés et organisés par l'Université, mais le poids des structures fait qu'elle ne peut guère agir en ce domaine que selon les moules traditionnels : études sous forme de cours classiques, durée fixe de ces études, couronnées par des examens également traditionnels conduisant à des grades également clas-

siques : candidature, licence, etc... Il y a là une sorte de conditionnement à la fois structurel et mental qui devrait disparaître. Pour ce faire, la distinction archaïque et paralysante des grades légaux et des grades scientifiques devrait avant tout faire place à une formule nouvelle, permettant aux Universités d'organiser et d'adapter tous leurs enseignements avec rapidité et souplesse, en fonction des exigences sans cesse plus évoluant du progrès des sciences et des transformations du monde moderne. L'imagination alliée à la hardiesse peut assurément trouver cette formule sans que soit pour autant compromis l'incontestable droit de la société de réglementer l'exercice de certaines professions d'intérêt public. Beaucoup de choses laissent à penser d'ailleurs que MM. les Ministres de l'Éducation nationale sont très conscients de ce problème.

Tel est le tableau, d'un caractère un peu trop abstrait, de ce qu'est présentement l'autonomie universitaire. Elle n'est pas parfaite et pourrait se voir apporter bien des améliorations, d'ordre technique surtout. Telle quelle — et les juristes ne sont d'ailleurs pas sans méfiance pour les institutions trop théoriquement parfaites —, elle a favorisé un épanouissement que l'ancien régime n'eût certes pas rendu impossible mais qui eût été combien plus difficile, certainement plus lent, probablement moins harmonieux. L'autonomie des Universités de l'État est considérable et grâce en soient rendues aux autorités académiques qui l'ont obtenue naguère, au gouvernement de l'époque qui l'a accordée, aux gouvernements qui, depuis, l'ont accrue. Elle fait l'envie, quand on la décrit, de bien de nos consœurs européennes et elle est encore riche d'espoirs de développements. On éprouve une certaine stupeur à voir quelle lutte ardente s'impose parfois l'étranger, pour gagner des libertés qui, à nos yeux, paraissent déjà naturelles et banales. Dans un grand pays voisin et ami, l'autonomie promise par une réforme qui s'annonce elle-même comme historique est, presque sur tous les points, en profond retrait sur la nôtre.

Mais à vrai dire les hommes sont ainsi faits qu'ils s'habituent vite aux vertus des biens qu'ils possèdent. Ainsi vont les choses ; et si ce n'est le temps, personne sans doute n'y peut rien.

In Memoriam

Les Amis de l'Université ont appris avec une profonde émotion, le décès de M. Adolphe CORIN, docteur en philologie germanique, professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres.

Nous prions la famille du défunt de bien vouloir agréer l'expression de nos vives condoléances.

* * *

C'est avec infiniment de regret que nous avons ressenti la perte de plusieurs membres fidèles :

M^{me} Marcel DEHALU.

M^{lle} Lucie VAN BENEDEN, pharmacien 1933.

MM. Lucien BASTIN, ingénieur des mines 1923.

Charley BELOT, pharmacien 1939.

René BLAISE, candidat en philosophie et lettres.

Léopold BOURGE, ingénieur chimiste 1937.

Victor FRERARD, docteur en philosophie et lettres 1928.

Raymond GOFFIN, ingénieur des mines 1923.

Maurice HEUSCHEN, docteur en droit 1929.

Pierre HICGUET, docteur en droit 1929.

William LECHANTEUR, docteur en droit 1963.

Antoine-Camille LECLERCQ, licencié en sciences commerciales 1921.

Léon LELOUP, ingénieur électricien 1928.

Edmond LESOIR, licencié en sciences politiques 1898.

Charles LOVENS, docteur en droit 1927.

Jacques NEYS.

Joseph POLLARD, docteur en droit 1919.

Alfred THONNART, ingénieur des mines 1927.

Georges TIELENS, pharmacien 1914.

Urbain VANDECAN, ingénieur des mines 1903.

Marcel VAN DE PUTTE, ingénieur des mines 1921.

Nous présentons aux familles éprouvées, nos sincères condoléances et l'expression de toute notre sympathie.

Nouveaux membres de l'Association

Liste clôturée le 10 octobre 1968

MEMBRES PROTECTEURS

CANTER Thérèse ; DISPA Jean-Pierre ; EISCHEN Roland, ing. civ. chim. 1965 ; FRAIGNEUX Louis, lic. sc. com. cons. 1922 ; HANSEN Frédéric, dr. méd. chir. acc. 1952 ; HENRARD Paul ; NAGELMACKERS Jean ; Brock Henri et Fils ; Comptoir des Producteurs de Gravières et Sables, S. A. ; Entreprises de peinture Deville A. ; Établissements Soudron-Sacré A. ; Office de Nettoyage et d'Entretien général Bayard ; Imprimeur SOLEDI ; Teinturerie Tilkin.

MEMBRES EFFECTIFS

ALEXANDRE Robert, lic. sc. phys. 1967 — ANGENOT Luc, pharm. 1968 — ANTOINE Jacques, dr. méd. chir. acc. 1968 — BAAR Serge, ing. civ. const. 1958 — BAAR Claude — M^{me} Vve BALTEAU — M^{me} BASTIN — BAYRAM Kemal, ing. civ. élect. 1968 — BEAUJEAN Marie-Anne, dr. méd. chir. acc. 1968 — BEECKMANS DE WEST MEERBEECK-AURIEL Louiza — BEGHAIN Fredy, lic. sc. math. 1967 — BELCHE Pierre, lic. sc. dent. 1968 — BENOIT Philippe, lic. sc. math. 1937 — BERGHMANS Jacques, lic. sc. écon. 1967 — BERNARD Pol, lic. sc. géog. 1955 — BERNARD-WIDAR Maria, lic. sc. soc. 1951 — BERODE Marcel — BERODE-PIROTTE Phina — BERTRAND Jules, ing. civ. const. aéro. 1943 — BIAR Anne-Marie, pharm. 1967 — BIENFAIT Jean-Claude, dr. méd. chir. acc. 1968 — BIERTHO Gabriel, dr. méd. chir. acc. 1968 — BINOT-MARTIN Simone, dr. dr. 1950 — M^{me} BOEUR — BOLLY Georges, lic. sc. com. fin. 1942 — BOLOGNE Maurice, cand. phil. lettres 1921 — BONIVER Raymond, dr. méd. chir. acc. 1968 — BONIVERT Jean-Marie, lic. sc. écon. 1967 — BONNECHÈRE François, ing. civ. const. 1960 — BOSSON Charles, lic. sc. écon. 1967 — BOUHY Michel, lic. philo. rom. 1967 — BOURGUIGNON Gilbert, ing. civ. électro-méc. 1961 — BOURGY André, lic. sc. dent. 1968 — BOVERIE André, pharm. 1967 — BOVERIE Joseph, ing. civ. mines 1931 — BOXHO Gérard, dr. méd. chir. acc. 1968 — BOZET Gérard, ing. civ. électro-méc. 1967 — BRADFER Jean, dr. méd. chir. acc. 1968 — BRAGARD Anne-Marie, dr. hist. art archéo. 1965 — BRICTEUX Jean, dr. sc. chim. 1965 — M^{me} BRICTEUX — BRICTEUX Nicole, dr. méd. chir. acc. 1968 — BRUYÈRE J., ing. civ. métal. 1909 — BUSSERS Jean-Claude, lic. sc. zool. 1963 — BUSTIN Jacques, ing. civ. const. 1966 — CAEYMAEX Jean, dr. dr. 1968 — CALEWAERT Frédéric — CALMANT Gilbert, dr. méd. chir. acc. 1968 — CAMAL André, lic. philo. clas. 1967 — CAPELLE Michel, lic. not. 1968 — CAPELLE-LEPERSONNE Marianne, lic. sc. phys. 1968 — CAPRASSE Hubert, dr. sc. phys. 1967 — CAPRASSE-CHEFNEUX Jeanine, lic. sc. phys. 1961 — CARDONA RODRIGUEZ Antonio, ing. élect. 1932 — CERFONTAINE Baudouin, ing. civ. const. 1968 — CHANTRAINE Jacques, lic. sc. écon. 1966 — CHARLIER Alain, pharm. 1968 — CHAROT André, lic. sc. math. 1968 — CHAUVEHEID Paul, lic. sc. math. 1967 — CHENU Fernand — CHRISTOPHE Fredy, lic. sc. chim. 1967 — CLAESSENS Jean, dr. méd. chir. acc. 1968 — CLAUSSE Guy — CLOSSET Hubert, dr. méd. chir. acc. 1968 — COHEUR Louis, ing. civ. chim. 1966 — COLIN Antoine, dr. méd. chir. acc. 1968 — COLLARD-RONGE Elisabeth, dr. méd. chir. acc. 1968 — COLLARD Philippe, dr. méd. chir. acc. 1968 — COLLETTE Michel, lic. sc. com. fin. 1968 — COMHAIRE Jean-Paul, dr. méd. chir. acc. 1968 — COMHAIRE Michel — COMPÈRE José, dr. dr. 1968 — COMPS Rolf, lic. sc. phys. 1967 — CORNELIS André, lic. sc. chim. 1967 — COUMONT Nicole, lic. sc. géog. 1967 — CRAHAY Serge — CRAMA Nicolas, ing. électro-méc. 1968 — CROISSANT Joseph, dr. dr. 1923 — CROMMEN Jean, ing. civ. électro-méc. 1967 — CRUTZEN-PETERS Maryvonne, dr. méd. chir. acc. 1959 — DALLEMAGNE Maurice — DALOZE Raymond, lic. sc. com. 1932 — DAMBLON Freddy, lic. sc. bot. 1967 — DAMUSEAU Robert — DANSE Thérèse — DANTHINE André, dr. méd. chir. acc. 1968 — DANTHINE Ernest, ing. civ. élect. 1925 — DANTHINE François, cand. sc. 1952 — DANZE Jean-Marie, lic. sc. chim. 1964 — DARGENT Christiane, lic. sc. zool. 1967 — DEBRUS Roger, ing. civ. mines 1928 — DECAIGNY Théo, lic. philo. germ. 1937 — DE CALUWÉ-DOR Juliette, lic. philo. germ. 1966 — DECHENNE Charles, dr. méd. chir. acc. 1968 — DE DEYN Jean-Pierre, lic. sc. com. fin. 1966 — DEFECHEUR Philippe, lic. sc. écon. 1967 — DEFIZE-LEJEUNE Anne-Marie, lic. hist. art archéo. 1956 — DEFRANCE Paul, dr. méd. chir. acc. 1968 — DEGIOVANNI G. — DEGIOVANNI Gérard, lic. sc. bot. 1964 — DE GRAEVE Jean, lic. sc. chim. 1963 — DEGUELDRÉ Jean-Pierre, ing. civ. const. 1968 — de la BRASSINE Michel, dr. méd. chir. acc. 1968 — DELATTE Gilbert, lic. sc. dent. 1968 — DELAUNOY Jacques, dr. méd. chir. acc. 1968 — M^{me} Vve DELAVA — DELBECQ André, lic. sc. écon. 1951 — DELCROIX André, lic. sc. phys. 1967 — DE LEVAL Jean, dr. méd. chir. acc. 1968 — M^{me} DELHAYE — DELHAYE Pierre — DELORGE Marc, dr. méd. chir. acc. 1968 — DELPORTE Jean-Pierre, pharm. 1968 — M^{me} DELPORTE — DELSAUX Henri, lic. sc. écon. 1967 — DEMARET Albert, dr. méd. chir. acc. 1960 — DEMARET-DURIEUX Monique, pharm. 1955 — DEMEUSE-LENOIR Lucienne — M^{me} DEMONTY — DEMOULIN Jean-Claude, dr. méd. chir. acc. 1968 — DENOEL Alphonse, dr. méd. chir. acc. 1968 — DEPAIRON Jürgen, ing. électro-méc. 1968 — DE

PAUW Henri, pharm. 1968 — DEPRESSEUX Jean-Claude, dr. méd. chir. acc. 1968 — DEPREZ Joseph, ing. civ. const. 1964 — DERCLAYE Marie-Antoinette, dr. dr. 1967 — DERICQ Christiane — DERICQ Suzette — DERWA Marcelle, dr. phil. lettres 1963 — DE SMET-BONNIVERT Jeanne — DESSALLES Henri, ing. civ. mines 1941 — M^{me} DESSALLES-DELREE — DESSARD Xavier, ing. métal. 1968 — DESSART Michel — DESSART Michel, lic. sc. écon. 1966 — DESSART Roger, dr. dr. 1939 — DESY Marianne, lic. sc. math. 1968 — DEUSE Jean — DEWILLE Léon, dr. méd. chir. acc. 1968 — DHOOSCHE Raymond — DHOOSCHE-BENOIT Elsa, dr. dr. 1930 — DIJEUX Léon, dr. méd. chir. acc. 1967 — DOGNIEZ Marc, dr. méd. chir. acc. 1967 — DONNAI Anne — DONY Jacques, dr. méd. chir. acc. 1968 — DOUETTE Albert, cand. phil. lettres 1962 — DRICOT José, dr. méd. chir. acc. 1968 — DUBOIS-BOULANGER Jeanne, lic. or. sél. pr. 1962 — DUBOIS Pierre, dr. méd. chir. acc. 1968 — DUFRASNE Françoise, pharm. 1967 — DUMONT Pol, dr. méd. chir. acc. 1932 — DUMOULIN Joseph, ing. civ. chim. 1968 — DIJKMANS Huguette, lic. sc. bot. 1967 — EL GUERMAI Abdelghani, pharm. 1968 — ELOY Marcel, lic. sc. chim. 1967 — FAIRON Jacqueline, pharm. 1967 — FAFCHAMPS Yvette, dr. méd. chir. acc. 1968 — FANCHAMPS-DEMARET Paula, dr. hist. 1931 — FASSOTTE Julienne, pharm. 1968 — FAUST Albert, ing. civ. chim. 1937 — FERIR Anne-Marie, dr. méd. chir. acc. 1968 — FEUILLAT François, cand. sc. nat. méd. 1935 — FICHEROULLE Fernand, lic. philo. rom. 1951 — FILLET Georges, dr. méd. chir. acc. 1968 — FLERON Antoine, lic. sc. écon. 1967 — FLUCHARD Claude, lic. hist. mod. 1967 — FONCK René, ing. civ. const. 1963 — FORLIARD Nicole, pharm. 1967 — FRAITURE Claude, lic. sc. math. 1967 — FRANKIGNOUL Michel, dr. méd. chir. acc. 1968 — FRANZ Michel, pharm. 1968 — FRÉART Jean-Claude, dr. méd. chir. acc. 1968 — GABRIEL Jean-Jacques, ing. civ. chim. 1968 — GAILLY Anne-Marie, lic. sc. chim. 1967 — GALLOY Yvon, dr. méd. chir. acc. 1957 — GAROT Charles, dr. méd. chir. acc. 1934 — GASPARD Jacques, lic. éd. phys. 1965 — GASPARD Jean-Pierre, lic. sc. math. 1967 — GASPARD Ulysse, dr. méd. chir. acc. 1968 — GENARD Alain, lic. sc. com. fin. 1967 — GENERET René-Marie — GENON Anne-Marie, dr. méd. chir. acc. 1968 — GÉRARD André, lic. sc. phys. 1960 — GÉRARD Jean-Claude, lic. sc. phys. 1968 — GEREBTZOFF Alexandre, dr. méd. chir. acc. 1968 — GERMAI Georges, lic. sc. chim. 1960 — GERMAIN Albert, ing. civ. chim. 1967 — GEURTS Jacqueline, pharm. 1968 — GIÉLEN Freddy, ing. civ. chim. 1968 — GILARD Lucy, lic. sc. com. fin. 1967 — M^{me} GILIEAUX — GILTAY René, lic. sc. dent. 1968 — GJONAJ Démir, lic. sc. soc. 1967 — GODON-FRANCK Michèle, lic. sc. zool. 1967 — GOCKELS Francine, pharm. 1968 — GOFFART Claudine, lic. sc. chim. 1967 — M^{me} Vve GOFFINOU-LOMMEL Éliisa — GOFFIOL Fernand, dr. méd. chir. acc. 1956 — GOFFIOL-THAYSE Lucienne, dr. méd. chir. acc. 1956 — GOUDER DE BEAUREGARD Christian, lic. sc. géol. minér. 1966 — GOVAERTS Suzanne, dr. phil. lettres 1965 — GRANDJEAN Fernande, lic. sc. phys. 1968 — GRANDJEAN Francis, dr. dr. 1953 — M^{me} GRANDJEAN-PALANTE — GRANDJEAN-SCHOOFs Suzanne, lic. philo. clas. 1935 — GRANDSARD André, lic. hist. 1953 — GRODENT Daniel, lic. sc. écon. 1967 — GUEURY Willy, ing. civ. électro-méc. 1967 — GUYOT Christiane, dr. méd. chir. acc. 1968 — GYSENS Oscar, ing. civ. électro-méc. 1967 — HAENEN-SEVERYNS Anne-Marie, pharm. 1959 — HAINE Philippe, lic. sc. zool. 1967 — M^{me} HANIN — HAUZEUR Georges, lic. sc. math. 1967 — HAUMONT-DUBOIS Suzanne, lic. éd. phys. 1942 — HAVERLAND Pierre, dr. méd. chir. acc. 1968 — HECK André — HENIN-BEKEN Raymond, lic. philo. germ. 1938 — HENNEN Georges, dr. méd. chir. acc. 1961 — HENQUIN Nicole, pharm. 1968 — HENRARD Georges, dr. méd. chir. acc. 1949 — HENRARD-GOURMET Françoise, dr. méd. chir. acc. 1949 — HENRIEN Henri, lic. sc. écon. 1967 — HERBRANDT José, ing. civ. électron. 1968 — HERMESSE Daniel, lic. éd. phys. 1968 — HERMESSE Yvan, lic. sc. com. fin. 1967 — HERMESSE François, ing. civ. électro-méc. 1966 — HERMESSE-RONGE Nicole, lic. or. sél. pr. 1965 — HEROUFOSSE Maurice — HIANCE Roger, lic. sc. écon. 1961 — HICK Fernand, ing. civ. const. 1968 — HODEIGE Maggy, lic. hist. mod. 1967 — HOLPER Roland, ing. civ. élect. 1964 — HOLPER-MAASSEN Katharina, lic. sc. écon. 1961 — HONETTE André, ing. civ. électron. 1968 — HOORNAERT Claude, ing. civ. électro-méc. 1967 — HONORÉ Jean-Pierre, pharm. 1968 — HOYAUX Joël, lic. sc. zool. 1967 — HUBERT Maurice, ing. civ. métal. 1966 — HUBERT-BANK Édith — HUBERTY M^{me} — HUBIN J. — HUBIN-DEMBLON Marcelle, lic. sc. math.

1932 — HUTOIS Constant, lic. sc. adm. 1967 — HYART Henri, pharm. 1968 — IURMAN Loretta, pharm. 1967 — JABON Eliane, lic. sc. écon. 1967 — JACOB Joseph, ing. civ. électro-méc. 1967 — JACOB-SWENNEN Anita — JACQUEMOTTE Marie-Paule, pharm. 1968 — JACQUEMIN Joséphine — JAMAR Philippe, lic. sc. dent. 1968 — M^{me} Veuve JORIS Pierre — JOSET Jacques, lic. philo. rom. 1965 — JUCHMES Jacques, dr. méd. chir. acc. 1968 — JURDI Rafic, ing. civ. const. 1967 — M. KAROUÏ — KAROUÏ-PILAWSKI Michelle, lic. sc. com. cons. 1957 — KOLLASCH Claude, lic. sc. math. 1965 — KRAJEWSKI Stanislaw, lic. sc. math. 1967 — Kos Léon, lic. sc. math. 1968 — KOS-MARÉCHAL Renée, lic. sc. chim. 1967 — KROONEN Jean-Michel, ing. civ. mines 1929 — LABAR Paule, dr. méd. chir. acc. 1959 — LABARRE-GODET Marguerite, dr. méd. chir. acc. 1967 — LACOMBLE Marcel, ing. civ. chim. 1940 — LACROIX Jean, ing. civ. électron. 1968 — LAFLEUR Jean, pharm. 1967 — LAMBERT Georges, dr. méd. chir. acc. 1926 — M^{me} LAMBERT — M^{me} LAMBINET — LAMBINON Jacques, lic. sc. bot. 1966 — LAMOTTE Daniel, ing. phys. 1966 — LAMBOTTE Laure, dr. méd. chir. acc. 1968 — LAMBOTTE René, dr. méd. chir. acc. 1957 — LAMBOTTE-PIROTTON Lucy, pharm. 1954 — LAMY Maurice, dr. méd. chir. acc. 1967 — LANG Guy, lic. sc. math. 1967 — LATOUR Robert, lic. sc. com. fin. 1962 — LAUWAET-PREUD'HOMME Esther — LEBON Raymond, pharm. 1967 — LECERF Marie Thérèse, lic. sc. math. 1968 — LECOQ Jacques, lic. philo. clas. 1937 — LECOQ-PHILIPPART Renée, lic. philo. clas. 1937 — LEDENT Raoul, pharm. 1926 — LEFEBVRE Christine, dr. méd. chir. acc. 1968 — LEFEBVRE Georges, lic. sc. com. fin. 1968 — LEGROS Bernadette, lic. sc. soc. 1967 — LEJEUNE Christiane, dr. méd. chir. acc. 1968 — LEMAIRE-RUBBERS Madeleine, lic. sc. zool. 1967 — LENAERS Victor, dr. méd. chir. acc. 1968 — LENAERTS Daniel, dr. dr. 1967 — M^{me} LENOIR Robert — LÉONARD-ÉTIENNE-CLERCX Françoise, lic. hist. art archéo. 1966 — LEROY Robert, lic. philo. germ. 1962 — LEROY-MARIQUE Michelle, dr. phil. lettres 1968 — LERUTH Paul, dr. méd. chir. acc. 1968 — LESAGE André, ing. civ. const. 1963 — LESSIRE Pierre, lic. sc. chim. 1968 — LESSIRE-DAVISTER Jeanne, lic. sc. chim. 1968 — LHERMITTE Léon, dr. méd. chir. acc. 1944 — LIMET Raymond, dr. méd. chir. acc. 1968 — LOUPART Willy, dr. méd. chir. acc. 1968 — LUCAS Armand, dr. sc. phys. 1966 — LURSON Guy, pharm. 1968 — MACKELS Raymond, lic. sc. math. 1966 — MAENE Antoine, lic. sc. chim. 1967 — MAGOTTEAUX Jacques, dr. méd. chir. acc. 1968 — MAHY Paul, lic. sc. géog. 1967 — MALHERBE Jacques, ing. méc. 1966 — MAMPUYA Étienne, lic. sc. pol. 1965 — M^{me} MARCHAND — MARCHAND Jacques, lic. sc. géol. minér. 1967 — MARÉCHAL Georges, lic. sc. chim. 1967 — MARÉCHAL Renée, lic. sc. chim. 1967 — MARTIAL Valentin, lic. sc. soc. 1967 — MARTIN Claude, lic. sc. math. 1967 — MARTIN Roland, lic. sc. com. fin. 1967 — MASSE Anne-Marie, lic. sc. math. 1968 — MASSIN Pierre, dr. méd. chir. acc. 1968 — MASSON-BOUILLE Suzanne — MATAGNE René, lic. sc. bot. 1960 — MATAGNE-DHOOSSCHE Françoise, lic. sc. zool. 1960 — MAWET Marie-France, pharm. 1968 — MAYERUS-LAMIROY Eliane — MELON Guy, dr. méd. chir. acc. 1968 — MÉLOTTE René, lic. sc. bot. 1968 — MENASSE René, dr. méd. chir. acc. 1968 — MERCHIES Paul, pharm. 1967 — MERLOT-DELVIGNE Jeanne, pharm. 1967 — MERSCH Gisèle, lic. sc. math. 1967 — MERTENS Jacques, dr. méd. chir. acc. 1968 — MERTZ Roger, ing. civ. mines 1965 — MERTZ-FRANÇOIS Marie Jacqueline, lic. sc. chim. 1965 — MERTZENICH François — METTEN Joseph André, ing. civ. métal. 1967 — MIVELLE Gilbert, ing. civ. électro-méc. 1967 — MONJOIE-HANQUET Viviane, lic. sc. com. fin. 1965 — MONS DELLE ROCHE André, dr. dr. 1944 — MOUILLARD Michel, dr. méd. chir. acc. 1955 — M^{me} MOTTARD — MULLER José, ing. civ. élect. 1967 — MUNSTER Alexis, lic. sc. math. 1964 — MWILLANT Alexis — NATALIS Paul, lic. sc. chim. 1955 — NAVET René, ing. mines 1922 — NDAGIJIMANA Célestin, lic. sc. com. fin. 1967 — NEVENSHWANDER Jean-Pierre, lic. sc. com. fin. 1967 — NEURAY-MATTLLET Jeanne — NEMERY Georges, lic. hist. mod. 1968 — NEZER Christian, ing. civ. électro-méc. 1967 — NIJS Lucien, dr. sc. phys. math. 1921 — NOE Maxy, lic. sc. chim. 1967 — NOIRFALISE Maurice — NOPP Marie-Jeanne, dr. méd. chir. acc. 1968 — NOVAK Zeniuc, lic. sc. math. 1967 — ODEKERKEN Jean-Claude, dr. méd. chir. acc. 1968 — ORLOWSKI Séverin, lic. sc. adm. 1967 — PAHAUT Jean — PAIPETIS Renos, ing. civ. const. 1937 — PARISSÉ Bernard, ing. civ. métal. 1968 — PALLAGE Pierre, lic. sc. chim. 1963 — PALLAGE-NIZET Georgette, lic. sc. chim. 1961 — PATTE Étienne, lic. sc. com. fin. 1967 — PAUNET Michel — PAUQUET

André, ing. civ. électro-méc. 1968 — PECHUR Renée, lic. sc. chim. 1967 — PEQUET Émile, lic. sc. math. 1967 — PÉRIILLEUX-SCHOOF Claudine, lic. sc. math. 1967 — PERIN François, dr. dr. 1946 — PHILIPPART Marie-Claire, lic. sc. écon. 1967 — PHILIPPART DE FOY Janie, lic. sc. math. 1967 — PICARD-GRÉGOIRE Josée — PIERREUX Michel, dr. dr. 1967 — PIETTE Marcel — PINTIAUX Norbert, lic. sc. écon. 1959 — PIRARD Gérald, ing. civ. électro-méc. 1968 — PIRAUX Michel, dr. méd. chir. acc. 1968 — PIRE François, lic. philo. rom. 1961 — PIRET Pierre, ing. phys. 1967 — M^{me} PIRET — PIRONNET José, ing. civ. électron. 1965 — PIRONT Françoise, dr. méd. chir. acc. 1968 — PIVOT Robert, ing. électron. 1968 — PONCELET Raymond, dr. dr. 1922 — PONET Joseph, dr. dr. 1967 — PONGHIS Nicolas, ing. civ. métal. 1965 — PORIGNON Jean-Claude, lic. sc. écon. 1967 — POTELE Jacqueline, lic. philo. germ. 1961 — QUAAS Renate, lic. sc. com. fin. 1967 — RADOUX Michel, lic. sc. bot. 1967 — RAICK Armand — RAMIOUL Léon, dr. méd. chir. acc. 1968 — RAVEZ André, lic. sc. adm. 1967 — REMACLE LÉON — RENARD Jean, ing. civ. const. 1967 — RENARD Jean-Henri, ing. civ. électro-méc. 1968 — RENNOTTE Suzanne, lic. philo. germ. 1934 — RESPEN Yves, ing. civ. chim. 1968 — REYMEN Jean-Marie, lic. sc. phys. 1967 — RINQUET Léon, dr. sc. phys. math. 1922 — ROBBE Jacques, ing. civ. électro-méc. 1968 — ROBIN Henri, lic. sc. com. fin. 1930 — ROLAND Guy, lic. sc. chim. 1960 — ROMEDENNE Guy, dr. méd. chir. acc. 1968 — ROBERT Raymond, lic. ps. 1968 — ROME Jean-Claude, dr. dr. 1968 — ROMMELAERE Claire, dr. dr. 1968 — ROMSÉE-HAULT Andrée — RONSSÉ Philippe, lic. sc. com. fin. 1961 — RONSSÉ Xavier, lic. sc. écon. 1968 — ROUBY Marthe, pharm. 1967 — RUCQUOY Daniel, lic. sc. math. 1967 — RUWET Alfred, lic. sc. chim. 1960 — SAMAIN Michel, dr. méd. chir. acc. 1967 — M^{me} SAMDAM — SARLET-ORBAN Elisabeth, lic. sc. chim. 1947 — SAUCIN Michel, lic. sc. phys. 1967 — M^{me} SAUVENIÈRE — SAVELKOUL Joseph — M^{me} SAVELKOUL — SCHORKOPS Hubert, lic. sc. écon. 1967 — SCHUSTER François, dr. méd. chir. acc. 1968 — SCHYNS Pierre, dr. méd. chir. acc. 1968 — SCHREIBER André, ing. civ. chim. 1967 — SCHUMACKER René, lic. sc. bot. 1959 — SCUFLAIRE Richard, lic. sc. phys. 1968 — SERVAIS Jean-Claude, dr. méd. chir. acc. 1968 — SIMONS-GALASSE Anne-Marie — SIRONVAL Georges, ing. civ. électro-méc. 1968 — SOTTIAUX Pol, pharm. 1968 — SOUGNE André, dr. dr. 1967 — SPIRLET André, dr. méd. chir. acc. 1968 — SPRONCK Félix, ing. civ. électron. 1963 — STEENACKER Roger, lic. sc. com. fin. 1961 — STEINIER-LEDENT M^{me} — STERNOTTE Jean-Louis, ing. civ. électro-méc. 1967 — STOUPINE Nicolas, dr. méd. chir. acc. 1967 — STREEL Louis, dr. dr. 1952 — TALMASSE Mathieu, ing. civ. électro-méc. 1967 — TAMIGNIAUX Jacques, dr. méd. chir. acc. 1968 — TATAI Viktor, dr. méd. chir. acc. 1966 — THIEL Jacques, ing. civ. électro-méc. 1967 — THILL Léon, lic. sc. math. 1960 — M^{me} THILL — THIRY Claude, lic. philo. rom. 1967 — THIRY Joséphine, lic. sc. chim. 1967 — THISSE Jacques-François, lic. sc. math. 1968 — THOONEN Monique, pharm. 1968 — THOREZ Danielle, pharm. 1968 — TILQUIN Omer, lic. sc. math. 1967 — TINANT Guy, dr. méd. chir. acc. 1965 — TINANT-DUBOIS Janine, dr. méd. chir. acc. 1965 — M^{me} TOMBAL — TOUSSAINT Henri — TOYE Daniel, lic. ps. 1967 — TOYE-DISPY Nicole, lic. ps. 1967 — TROISFONTAINES Claudine, lic. éd. phys. 1968 — TROISFONTAINES-BASTIN Francine, pharm. 1948 — TROUPIN Jean-Claude, ing. civ. électro-méc. 1967 — TUNON Jean-Claude — ULRIX Florent, dr. sc. pharm. 1946 — URBAIN Geneviève, pharm. 1968 — VANDEBEEK Adelin, lic. sc. phys. 1968 — VANDEBOSCH Arthur, dr. méd. chir. acc. 1938 — VAN DEN BOSCH Raymond, dr. méd. chir. acc. 1968 — VAN DER MADE Raoul, dr. dr. 1940 — VAN HELDEN Henri, ing. phys. techn. sp. 1966 — VANHENTENRYCK René, lic. sc. dent. 1968 — VILCOMIRSKY Jacques, ing. civ. chim. 1925 — VOETS Francis, lic. sc. com. fin. 1967 — VOLONTE Serge, lic. sc. phys. 1967 — VROONEN Jacques, ing. phys. 1964 — WATHOUL-BEVA M^{me} Veuve — WATRIN Pierre, dr. méd. chir. acc. 1956 — WAUTHIER Michel, lic. sc. math. 1967 — M^{me} WAYAFFE — WESTHOF-GRAULICH Anne-Marie — WICHE François, pharm. 1968 — WILMOTTE Claude, lic. sc. zool. 1967 — WINAND François, pharm. 1967 — WODON Pol — WUINE Gilbert, dr. méd. chir. acc. 1967 — Anglo-Belgian Fur's Trade — Ateliers de constructions Vanwerts Frères — Ateliers voor Grafische Kunst — Ateliers J. Bonhomme — Entreprises Destordeur S. A. — Établissements Baudrihaye — La Métallisation liégeoise S.P.R.L. — Stadsbibliotheek, Antwerpen — Universitaire Faculteiten Sint Ignatius.

MÉNAGE et JOWA

J. JOWA Succ.

Assureurs - Conseils

depuis 1874

LIÈGE

53, boulevard d'Avroy

Téléphone 32.38.77 (13 lignes)

Télex : 41.402

BRUXELLES-5

78, rue de Livourne

Téléphone 38.63.10 (10 lignes)

Télex : 21.270

VERVIERS

14, rue des Minières

Téléphone 241.31 (3 lignes)

CHARLEROI

78, boulevard Tirou

Téléphone { 32.65.64
{ 31.29.78

ANVERS

50, Kipdorp

Téléphone { 31.07.26.(3 lignes)
{ 32.32.96

Télex : 32.276

HASSELT

16, place Colonel Dusart

Téléphone 269.99

GAND

2, rue Ravenstein

Téléphone 25.59.81

KINSHASA

22a, boulevard du 30 Juin
building IMMOAF

B. P. 1476

Téléphone 30.98

TOUTES ASSURANCES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
